

et demi en Colombie-Britannique, en vue de se préparer à bien remplir les fonctions qui leur seront confiées. Ces hommes doivent être jugés selon leurs mérites, quels qu'ils soient. En outre, je suis assuré que les honorables sénateurs verront d'un œil sympathique les propositions visant cette fin. Il se peut que tous les Canadiens ne saisissent pas parfaitement tout ce que peuvent donner les pêcheries de leur pays. Une chose est sûre: il est d'intérêt national de tirer le meilleur parti possible de ces ressources.

Le Parlement du Canada peut aussi exercer une profonde influence en vue de la conservation d'industries essentielles, comme celles de l'exploitation forestière ou minière, qui semblent relever principalement du domaine des provinces. Grâce à la tendance qu'il manifeste depuis quelque temps à se départir du double impôt, le Canada pourra désormais appliquer à l'industrie un mode d'impôt beaucoup plus rationnel que jamais auparavant. J'espère fermement qu'on profitera de l'occasion pour étudier l'effet ultime des impôts sur nos industries fondamentales.

La perpétuation de l'industrie minière dépend d'explorations continues et de l'exploitation de gisements nouveaux. L'imposition des recettes de l'industrie minière peut s'établir de manière à favoriser un tel progrès. Déjà un important programme est en vigueur à cet égard: on autorise les sociétés minières à tenir compte de l'épuisement dans le calcul de leurs recettes.

On a fait des observations très convaincantes en vue d'obtenir une semblable allocation d'épuisement pour l'industrie forestière, fondée sur la juste valeur courante. Je fais miennes ces remarques et j'engage vivement le Gouvernement à ne pas tarder d'agir en conséquence.

Je propose aussi-qu'en étudiant cette question nos conseillers en matière fiscale s'assurent s'il est possible d'accorder d'autres allocations à l'industrie même aux fins de reboisement, chose que jusqu'ici le gouvernement n'a pu faire. A mon sens, c'est seulement en recourant à une ligne de conduite de ce genre que nous pourrions protéger notre importante industrie forestière à l'avenir.

L'heureuse issue des négociations avec les provinces touchant les accords fiscaux a amélioré considérablement les perspectives que le Dominion a de jouer un rôle d'ordre plus pratique en matière fiscale. Je suis enchanté d'apprendre que six provinces sur les neuf ont conclu des accords avec le gouvernement fédéral.

On se souvient que l'une des principales fins du programme de répartition nouvelle des

pouvoirs fiscaux entre le Dominion et les provinces était de permettre l'établissement, au pays, d'un programme de services sociaux conformes aux principes de la Déclaration de l'Atlantique, à la Charte des Nations Unies et aux communes aspirations de l'humanité.

Il est reconnu depuis longtemps que, chez une nation qui forme un tout compact comme le Canada, il n'est pas pratique de laisser les provinces créer, sans méthodes, des services sociaux. La mesure dans laquelle un tel programme peut se réaliser sur le plan national dépend en très grande partie de la part de revenu national dont peut disposer le gouvernement central pour fins d'imposition et de répartition selon cette méthode.

Dès 1944, le présent Gouvernement conçut un très vaste programme de législation domestique, qui a déjà été réalisé en grande partie. La dernière session du Parlement a été consacrée principalement au programme de rétablissement des anciens combattants. Les grands problèmes qui restent à résoudre présentement sont les suivants: liquidation des pouvoirs résultant de circonstances critiques; révision des impôts, compte tenu que nos obligations immédiates du temps de guerre ont cédé le pas aux obligations moins onéreuses mais encore assez lourdes de l'après-guerre; nouveaux accords avec les provinces.

On a fait preuve de sagesse en suivant la ligne de conduite d'abolir graduellement les régies qui ont été si précieuses durant la guerre. Nous avons pu voir quelles extraordinaires hausses et baisses de prix a entraînées, en d'autres pays, la suppression soudaine de ces régies. Il est bon de se rappeler que le fardeau de ces fluctuations violentes dans les deux sens retombe surtout sur les épaules de ceux qui sont le moins en mesure de le porter: les salariés et les petits négociants. Au Canada, on a pu éviter les changements extrêmes de niveau des prix en abolissant les régies petit à petit, d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre, d'un mois à l'autre. Au rythme actuel, je prévois que toutes les régies appliquées durant les circonstances critiques prendront fin cette année.

Il nous fait plaisir de constater que le programme de sécurité sociale auquel le présent Gouvernement s'est voué fera un nouveau pas au cours de la session en cours: la loi relative à la pension de vieillesse sera modifiée. Grâce à la révision des impôts qu'on laisse clairement prévoir, il est possible, je crois, d'atteindre à un régime universel de pension de vieillesse à base de participation, en même temps qu'à une réduction de l'impôt sur le revenu, peut-être moins forte qu'il n'en aurait été autrement.

Une autre importante mesure législative que fait présager le discours du trône est le bill